



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES



Financé par
l'Union européenne

Appel à propositions

Elaboration d'un manuel de production de Black Soldier Fly (*Hermetia illucens*) pour l'alimentation des poules pondeuses en Polynésie française et fourniture de 5 kits.



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

I. Table des matières

1. Contexte de l'appel d'offres.....	3
1.1. Projet PROTEGE	3
1.2. Thème 1 : Agriculture et foresterie	3
1.3. Contexte de l'appel d'offres	4
2. Objet de la prestation.....	5
2.1. Champ de la prestation	5
Volet 1 : Détermination des paramètres de production de larves	5
Volet 2 : Evaluation de la qualité intrinsèque de cet aliment et de ses impacts sur les élevages et leur production.....	5
Volet 3 : Rédaction d'un manuel de production de larves et développement de kits.....	6
2.2. Organisation du travail	6
2.3. Livrables et calendrier	6
2.4. Clauses de confidentialité.....	7
2.5. Qualifications requises	7
3. Modalités de remise des offres.....	7
3.1. Présentation des offres	7
3.2. Condition d'envoi et de remise des offres	8
3.3. Demande de précision.....	8
3.4. Critères de choix du prestataire	8

1. Contexte de l'appel d'offres

1.1. Projet PROTEGE

PROTEGE est un projet de coopération régionale qui vise à construire un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables. Il est financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du pacifique : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna et Pitcairn.

Le projet appuie les politiques publiques des PTOM dans les 4 thématiques suivantes :

- Thème 1 : La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
- Thème 2 : Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.
- Thème 3 : L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement
- Thème 4 : Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

PROTEGE dispose d'un budget global de 36 millions d'euros pour la période 2018-2022 dont 30,5 millions mis en œuvre par la Communauté du Pacifique (CPS) et 5,5 millions par le Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), co-délégué.

1.2. Thème 1 : Agriculture et foresterie

Le Thème 1 du projet a pour objectif spécifique d'appuyer la transition agro-écologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et la gestion durable et intégrée des ressources forestières.

Les résultats attendus sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à un réseau de fermes et de sites de démonstration, validation et production. Il est structuré en quatre résultats attendus (RA1, à RA4) et neuf activités (1A à 4B).

RA 1 Des systèmes agro-écologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.

- 1A AGROÉCOLOGIE ET CLIMAT INSULAIRES : Développer les fondements technico-économiques de l'agro-écologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
- 1B RÉSEAUX AGRICULTEURS / ÉLEVEURS : Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.
- 1C FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE : Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).

RA 2 Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.

- 2A PLANS DE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES FORÊTS, DE L'AGROFORESTERIE ET DES COCOTERAIES : Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.
- 2B L'ARBRE AU CŒUR DES PRATIQUES : Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.

RA 3 Les produits issus de l'agro-écologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.

- 3A DU CHAMP A L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.
- 3B VALORISATION DES PRODUITS BOIS ET COCOTIER : Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.

RA 4 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

- 4A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.
- 4B PLATEFORME RÉGIONALE FORESTIÈRE ET D'AGROÉCOLOGIE : Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agro-écologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agro-écologiques et biologiques.

1.3. Contexte de l'appel d'offres

Cet appel d'offre se déroule dans le cadre du résultat attendu n°1 du projet PROTEGE relatif au renforcement de la viabilité technique de systèmes agro-écologiques et à la levée des freins au développement de l'agriculture biologique dans les PTOM (opération 1C1 : levée des freins au développement de l'agriculture biologique).

Dans ce cadre, la Direction de l'agriculture de Polynésie française (DAG) souhaite soutenir le développement de petits élevages de poules pondeuses ou mixtes (environ 300 animaux) sur l'ensemble des archipels. L'objectif est de développer une production si possible en agriculture biologique, s'appuyant sur des circuits courts de commercialisation. De plus, cette filière doit s'inscrire dans les principes de l'économie circulaire via la production d'aliments pour ces volailles à partir des ressources présentes sur les différentes îles.

Les différents travaux conduits en Polynésie française ont permis de cibler la production d'aliments pour poules pondeuses à partir de larves de mouche soldat (Black Soldier Fly- BSF, *Hermetia illucens*). La biomasse larvaire de la BSF est très riche en protéines (43% environ) et présente ainsi une source de nourriture locale intéressante.

Cette mission doit ainsi permettre de vulgariser les techniques d'élevages de larves de BSF pour l'alimentation des poules pondeuses ou mixtes via la rédaction d'un manuel d'élevages et la livraison de kits prêts à l'emploi et pouvant être envoyés dans les différents archipels.

Enfin, PROTEGE étant un projet de coopération régionale, cette mission devra permettre le partage du manuel et de l'expertise développée en Polynésie française à des porteurs de projet de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

2. Objet de la prestation

2.1. Champ de la prestation

La présente consultation a pour objet l'élaboration d'un guide d'élevage des larves de BSF comprenant un kit de production simple et la méthodologie de production.

La prestation s'articulera en trois volets :

1. Détermination des paramètres de production de larves de BSF sur 3 à 5 sites identifiés par la DAG à Tahiti ;
2. Evaluation de la qualité intrinsèque des larves produites et des impacts de cet aliment sur les élevages et leurs productions ;
3. Rédaction d'un manuel de production de larves et développement de kits.

Volet 1 : Détermination des paramètres de production de larves

Sur la base des objectifs de production de larves fraîches définis par la Direction de l'agriculture (DAG) pour répondre aux besoins en protéines et nutriments d'un cheptel type de 300 poules pondeuses ou mixtes élevées selon les principes de l'agriculture biologique, élaborer, mettre en application et évaluer :

- un protocole de capture des pontes sauvages : attracteurs, récoltes ;
- des préconisations de préparation du substrat nutritif des larves de BSF en fonction des disponibilités sur site, reproductibilité du mélange et préparation (pré-fermentation, broyage, additif, ...)
- des préconisations pour la mise en culture des larves après récolte : matériel et méthode ;
- des préconisations de la prévention et la gestion des nuisibles (rongeurs, gecko, oiseaux, fourmis, insectes, prédateurs, ...)
- les niveaux de rendements de production de larve en lien avec le stade et le mode de récolte ;
- des préconisations de préparation des larves (séchage, broyage, conservation,...).

Les tests seront réalisés sur 3 à 5 sites identifiés par la DAG sur Tahiti.

Volet 2 : Evaluation de la qualité intrinsèque de cet aliment et de ses impacts sur les élevages et leur production

- Analyser la valeur nutritive des larves (protéines, glucides, lipides,...) sous ses différentes formes (fraîche, sèche, broyée) et à différentes durées de conservation ;
- En collaboration avec la DAG : évaluer l'appétence et l'impact de cet aliment sur la quantité et la qualité des œufs et le maintien des durées de pontes des poules.

Volet 3 : Rédaction d'un manuel de production de larves et développement de kits

- Rédiger à partir des résultats des volets 1 et 2, un manuel de production de larves de BSF à partir de pontes sauvages et de substrats locaux à destination des aviculteurs ;
- Produire 5 kits prêts à l'usage qui pourront être envoyés dans les îles éloignées avec le détail du prix de vente.

La chargée de communication de PROTEGE devra être sollicitée lors de la phase de rédaction du manuel et de préparation de son plan de diffusion afin de s'assurer du bon respect des obligations de communication et de visibilité du projet.

2.2. Organisation du travail

L'équipe de coordination de cette mission est en charge de sa bonne organisation et de son suivi. Elle est composée :

- du prestataire ;
- du directeur de la Direction de L'Agriculture (DAG) ou de son représentant ;
- de l'animateur PROTEGE au sein de la DAG ;
- de la coordonnatrice territoriale PROTEGE pour la Polynésie française ;
- du coordonnateur thématique PROTEGE Agriculture et Foresterie.

Le prestataire s'acquiesce des tâches suivantes :

- Travailler en concertation avec le chef de file en Polynésie française (DAG) ;
- Mobiliser les ressources humaines aux compétences et à l'expérience adéquate pour assurer la réalisation de la prestation ;
- Fournir les livrables spécifiés ci-dessous de qualité et en temps opportun, pour validation définitive par la CPS.

La Direction de l'Agriculture de Polynésie française (DAG) s'assure de :

- Fournir, au prestataire, tout élément d'information en sa possession, utile à la planification et au suivi des actions et à la réalisation des livrables (comptes rendus de réunions, rapports, informations sur les besoins nutritionnels des poules pondeuses...) ;
- Identifier les éleveurs de poules pondeuses pour l'installation des élevages de larve
- Coordonner les relations avec les agriculteurs.

La CPS, au travers de la coordonnatrice territoriale de la Polynésie française, du coordonnateur thématique Agriculture et Foresterie pour les aspects techniques en concertation avec le chef de file, et de la cheffe du projet PROTEGE ainsi que de la contrôleuse de gestion s'agissant des aspects administratifs et financiers s'assurera de :

- Examiner sous 10 jours ouvrables les livrables fournis ;
- Fournir au prestataire tout élément d'information utile concernant la potentielle dimension régionale de l'action ;

2.3. Livrables et calendrier

Le prestataire soumettra les 3 livrables à l'équipe de coordination de cette mission :

1. Une note de cadrage sous la forme d'un rapport de démarrage présentant le calendrier de réalisation ;
2. Un rapport technique présentant les résultats des volets 1 et 2 avec les résultats des différentes analyses réalisées ;
3. Le manuel à destination des aviculteurs.

La durée totale de la prestation ne devra pas dépasser 15 mois.

2.4. Clauses de confidentialité

Le prestataire s'engage à ne pas diffuser à des tiers des faits et informations dont il aura pris connaissance dans la mise en œuvre de la prestation. Le prestataire s'engage à ne pas en faire état publiquement ni à les communiquer à des tiers.

Tout manquement à cette clause pourra faire l'objet d'une rupture du contrat et d'un remboursement éventuel des frais engagés par la Communauté du Pacifique.

2.5. Qualifications requises

- Expérience significative et prouvée dans le domaine la production de larves de mouches BSF.
- Expérience et savoir-faire démontrés dans la gestion des déchets organiques dans une approche d'économie circulaire.
- Bonne connaissance du contexte économique, culturel de la Polynésie française et idéalement des Pays et Territoires d'Outre-mer européens du Pacifique.
- Excellentes capacités d'expression et de synthèse à l'écrit comme à l'oral, en français. De bonnes capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, en anglais seraient un plus.
- Sens du travail en équipe, de l'écoute, de la diplomatie, et forte adaptabilité à des contextes culturels contrastés.

3. Modalités de remise des offres

3.1. Présentation des offres

Les offres répondant à la présente consultation devront comporter une proposition technique et une proposition financière

- La proposition technique comprend :
 - 1) un résumé d'une page ;
 - 2) une brève note d'appréciation de la commande ;
 - 3) la proposition détaillée ;
 - 4) un calendrier de réalisation détaillé ;
 - 5) une présentation du prestataire
 - 6) des références de prestations similaires ou pertinentes.
- Une proposition financière comprend :
 - un tableau des coûts unitaires et totaux et comportant le nombre de jours de travail ;
 - une répartition des paiements par tranche, sachant qu'une avance pouvant atteindre 20 % du total

peut être perçue à la signature du contrat.

3.2. Condition d'envoi et de remise des offres

Les deux propositions doivent être transmises par voie de courriel aux adresses :

Peggy Roudaut peggy@spc.int

Clément Gandet clementg@spc.int

Aurélie Thomassin aureliet@spc.int

au plus tard lundi 29 juin 2020 à 17H00, heure de Nouméa

Des accusés de réception des offres seront adressés aux candidats.

3.3. Demande de précision

Le prestataire peut demander des précisions de quelque nature que ce soit sur la présente consultation. Il devra le faire par écrit (par courriel par exemple) à la cheffe de projet et/ou au coordonnateur thématique :

Peggy Roudaut peggy@spc.int

Clément Gandet clementg@int

Aurélie Thomassin aureliet@spc.int

Les réponses aux questions pourront être diffusées à l'ensemble des postulants si cela est opportun.

3.4. Critères de choix du prestataire

Le choix du prestataire sera effectué selon les critères suivants :

- Qualité de la proposition technique : 40 % ;
- Profils, compétences et qualification de l'intervenant proposé pour l'accompagnement au démarrage et l'assistance à l'exploitation (volet 2 et 3 de la prestation) : 25 % ;
- Prix de la prestation (volet 1, 2 et 3 de la prestation) : 35 % ;

Les offres retenues pourraient être départagées par un entretien permettant d'évaluer plus finement la réponse à chacun des critères.